

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE

DU 13 février 2021

PRESENTATION DU PROJET DE REAMENAGEMENT DU QUAI SUD EN LIEN AVEC LA FUTURE VIA FLUVIA

En mairie de Serrières – Salles des mariages -Tranche horaire d'une heure : par groupe de 10 personnes – de 9 h à 12 h

Distanciation respectée– Gel hydroalcoolique à disposition - Port du masque obligatoire.

Présent à cette réunion : Sylvain Magnan architecte EAD

Des invitations ont été distribuées, par les élus, dans toutes les boites aux lettres de la commune soit 686.

32 personnes se sont inscrites pour la journée et aucune n'a été refusée.

Monsieur Cicilien Jean-Claude, membre du collectif quai sud, remet en main propre la pétition signée contre le projet avec 97 signatures.

Monsieur le Maire présente, l'avant-projet sommaire N° 4, puis il donne la parole à Pierre Yves Boudin pour la partie architecturale et à Alex Ageron pour la partie via Fluvia.

Il est rajouté la chartre de la biodiversité active : démarche environnementale avec le SCOT.

Projet structurant pour la commune et qui va bien au-delà, c'est un projet de territoire, et même départemental car Serrières est la porte de l'entrée du département de l'Ardèche.

Ce projet a été présenté à tous les institutionnels, Sous-Préfet, Président du Département, Conseiller Départemental, Conseillers Régionaux, Sénateurs, Président de la communauté de Commune Annonay Rhône Agglo, Président Du Scot, Vice-Président de l'entente Via Fluvia , tous ont apporté leur soutien sans condition à ce projet.

Le maître d'œuvre est le bureau EAD.

Délégation de la maîtrise d'ouvrage a été faite au SDEA (syndicat départemental Equipement et Aménagement) de l'Ardèche.

Le projet a également été présenté à l'architecte des Bâtiments de France, M Jean François VILVERT, qui a fait part de ses prescriptions qui ont été retenues par la MOA.

La demande de permis de construire et d'aménager sera instruite avec le règlement national d'urbanisme en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Les bâtiments seront construits sur un seul niveau avec une hauteur d'environ 4 m 50.

Le coût des travaux est de 1.700.000 €, il comprend l'aménagement intérieur des bâtiments, et est présenté en 2 tranches une ferme et une optionnelle. La présentation du projet sur site de la commune.

La location annuelle, du restaurant, du bar à vin et du bâtiment pour les vélos sera fixée aux alentours de 90 € ht par m2 et par an. L'ensemble des frais de fonctionnement seront à la charge des locataires.

Pour le local des sauveteurs : aménagement intérieur vu avec l'association selon l'expression de leurs besoins.

La Communauté de Commune Annonay Rhône Agglo demande de profiter de cet aménagement pour installer une aire de camping-cars. Initialement prévue le long de la bute vers la rampe d'accès au sud de la base de loisirs. Ce projet n'a pas abouti, un nouvel emplacement sera recherché.

A l'issue de toutes ces informations, Monsieur le Maire donne la parole au public pour écouter leurs remarques et répondre aux questions.

Où se trouve le projet ?

RE : au sud du bassin de joute jusqu'à la base de loisirs.

Est-ce que la faisabilité du projet a été étudiée par la région et par l'Etat (loi de septembre 1985) :

RE : oui, Région et Etat nous ont assurés de la faisabilité

3 bâtiments à usage commercial payés avec de l'argent public, avant le RNU est ce qu'on aurait pu faire les bâtiments ?

RE : oui

Parking au nord du quai qui vont être partagés avec les piétons et les vélos danger

RE : une signalétique sera mise en place

Zone camping-car ?

RE : Sera déplacée dans un autre site, (une piste : ancien tennis)

Subvention CNR

RE : ne rentre pas dans le financement (établissement privé)

Projet du canal : Serrières a été le parent pauvre

Que devient l'ancien bateau d'Emile ?

RE : un autre usage à définir pas mais pas de restaurant

Largeur RD 86 comment intégrer les places de stationnement

RE : le service des routes a validé l'idée de principe des parkings sans empiéter sur la RD86

Location base de loisirs : y aura-t-il assez de parkings ?

RE : oui, il faut compter aussi l'ancienne plateforme basket

Intervention du maître d'œuvre qui donne des précisions sur les bâtiments au point de vue énergétique et environnemental, les matériaux qui sont utilisés sont conformes et réglementaires – pas de panneaux solaires car trop près des arbres – la commune est en démarche de biodiversité –

La hauteur des bâtiments par rapport à la base de loisirs

RE : même hauteur environ 4.50 m

Le Bateau d'Emile va être agrandi ?

RE : à la demande du preneur, local plus adapté et reste locataire de la commune

Problématique des parkings pour les propriétaires des maisons d'en face sans garages, des clients des commerces – organisation des manifestations ?

RE : 3 manifestations en moyenne sur l'année, les véhicules pourront se garer sur la plateforme.

Aménagement des gradins du bassin de joutes.

RE : la restauration est envisagée dans ce projet.

Est-il possible de faire passer la via Fluvia sur le bas port.

RE : Non l'autorisation ne sera pas donnée (PPRI)

Impact financier sur les habitants de Serrières :

RE : Pas d'augmentation d'impôts (foncier) en lien direct avec le projet

Optimisme démesuré, pas pour le restaurant mais pour les autres commerces.

Via Fluvia sur 2 kms à quelle date sera faite la liaison avec Annonay ?

Passage des cyclistes ?

RE : La communauté de Communes Annonay Rhône Agglo a prévu la continuité de l'aménagement sur 5 ans.

Les cyclistes de la via Rhona pourront rejoindre la via Fluvia facilement

Des WC sont-ils prévus dans le projet ?

RE : Oui et ceux situés vers les boules seront restaurés.

Réaménagement des Parkings ?

RE : Le réaménagement des parkings est à l'étude, avec la création de places le long de la RD 86. A la demande des professionnelles de santé du quai sud, une réunion sera organisée afin d'échanger avec eux sur ce sujet.

Camping-car ?

RE : question déjà posée – pas de possibilité sur la berge (ppri)

Que va devenir le bateau d'Emile ?

RE : question déjà posée – pas de nouveau restaurant

Aire de jeux ?

RE : 150 m² environ

Réhabilitation de l'habitat ?

RE : CC Annonay Rhône Agglo étudie la possibilité d'une opération d'amélioration de l'habitat en milieu rural

Pas de concertation avec les habitants

Profession de foi aménagement du quai – les riverains ont-ils été concertés ?

RE : réunion publique du 19 décembre – toute la population a été conviée – 42 personnes se sont déplacées

Aire de camping-car - possibilité de faire un parking payant

Demande de réunion par le collectif

RE : Une sera fixée lors du prochain conseil municipal

Sondage du quai – Résultats ?

RE : A ce jour les résultats ne nous ont pas été transmis

Décision à l'unanimité du conseil municipal -

RE : oui – l'ensemble du conseil est favorable au projet

Etude de faisabilité du maître d'œuvre ?

RE : oui réalisée

Etude marché des commerces ?

RE : oui réalisée

Via Fluvia départ et arrivée irréaliste !

Un registre de doléances a été mise à disposition de la population, 4 personnes ont fait des remarques.